



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 28435

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'amélioration des dispositifs de stages pour les lycéens. En effet, la recherche de stages pour de nombreux lycéens est souvent un casse-tête voire un véritable parcours du combattant qui leur réclame un temps d'investigation très important. Dans de nombreux cas, l'offre de stages est souvent insuffisante et manque de diversité. Il conviendrait donc d'en développer les possibilités par une action soutenue de facilitation. Les offres de stages doivent être développées à travers le pays et dans tous les secteurs de l'économie et de l'administration. C'est ainsi que les entreprises, les professions libérales, les artisans et commerçants pourraient obtenir des possibilités de défiscalisation pour créer de tels stages. Pour les collectivités locales, l'augmentation du nombre de stages pourrait se voir gratifiée d'un abondement de leurs dotations d'Etat. De plus, une information spécifique forte de promotion de ces stages pourrait être développée dans les instances consulaires et administratives. Ces actions de développement et de diversification sont attendues et doivent être coordonnées par les différents secteurs de compétence ministérielle. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte entreprendre pour répondre à cette proposition.

Texte de la réponse

L'éducation nationale est consciente des difficultés qu'éprouvent de nombreux élèves dans leurs recherches de stages. C'est la raison pour laquelle une circulaire sur l'encadrement des élèves à l'occasion des périodes de formation en entreprise a notamment recommandé aux équipes pédagogiques d'assurer elles-mêmes la recherche et le choix des lieux d'accueil. Le développement et la diversification de l'offre de stages passent nécessairement par une meilleure connaissance mutuelle des mondes éducatif et économique. C'est pourquoi l'éducation nationale s'efforce de multiplier les actions de partenariat avec le milieu économique environnant ou les collectivités locales ou régionales. Sont ainsi mis en place dans de nombreuses régions des coordonnateurs école/entreprise dans les rectorats ou au sein des établissements scolaires. Les ingénieurs pour l'école, placés auprès des recteurs, jouent également un rôle de relais entre les acteurs économiques et éducatifs. Le rôle du partenariat est également réaffirmé dans le cadre des nouveaux « lycées des métiers », qui se développent largement dans les académies, avec notamment la mission de mieux faire connaître les métiers préparés dans l'établissement et de mieux faire vivre l'alternance. Au plan national, une brochure a été élaborée pour aider à la mise en oeuvre de ces partenariats dans les lycées des métiers. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche signe en outre de nombreuses conventions et accords-cadres de partenariat avec des entreprises ou des branches professionnelles où sont prévues des dispositions en faveur de l'accueil des élèves en stage.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28435

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8751

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1066